

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2013 A 19 HEURES.

Présents : M. Jacques CHOLLET, M. Michel GODELU M. Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, M. André PACYNA, Mme Catherine PASQUET Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, M. Serge BUFFET, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU.

Absent : M. Jean-Pierre BONAMY

Secrétaire de séance : M. Michel GODELU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2013.

FINANCES

➤ **Budget Communal**

- Vote du compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Election du président pour le vote du compte administratif 2012

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, a été nommé Président pour le vote du compte administratif 2012 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

- Vote du compte administratif 2012

Le conseil municipal examine le compte administratif 2012 du budget communal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	635 478,32 €
	Recettes :	742 835,42 €
	Excédent antérieur :	134 617,12 €
	Excédent de clôture :	241 974,22 €
Section d'Investissement	Dépenses :	149 641,43 €
	Recettes :	410 707,60 €
	Déficit antérieur :	225 622,99 €
	Excédent de clôture :	35 443,18 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	103 500,00 €
	Recettes :	57 500,00 €

Après en avoir délibéré les membres présents ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget communal tel qu'il a été présenté.

- Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2012 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se propose, à la vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2012 :	107 357,10 €
Excédent antérieur :	134 617,12 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2012 :	241 974,22 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement 2012 :	261 066,17 €
Déficit antérieur :	225 622,99 €
Excédent au 31/12/2012 :	35 443,18 €

Restes à réaliser

Dépenses :	103 500,00 €
Recettes :	57 500,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement :
 $35\,443,18 - 103\,500 + 57\,500 = 10\,556,82$ €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2013, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la façon suivante :

- 1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2013 en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **11 000,00 €**.
- 2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement 2013 et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **230 974,22 €**

- Vote du taux des trois taxes

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 qui donnent au conseil municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des trois taxes directes locales.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2013.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2013. Les taux seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,19%
- Taxe foncière bâtie : 15,76%
- Taxe foncière non bâtie : 38,73 %

- Amortissement du solde de l'étude du bâtiment de la mairie

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2013, sur 5 ans la somme de 1 277,33 € dépensée pour l'étude du bâtiment de la mairie. De 2013 à 2016 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 255,00 € par an et en 2017 elle sera de 257,33 €.

- Amortissement de l'extension de l'éclairage public pratiquée en 2012

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2013, sur 5 ans la somme de 12 923,23 € dépensée pour l'extension de l'éclairage public pratiquée en 2012.

De 2013 à 2016 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 2 585,00 € par an et en 2017 elle sera de 2 583,23 €.

- Vote du budget prévisionnel 2013

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve (1 abstention) le budget prévisionnel 2013 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	921 382,22 €
	Recettes :	921 382,22 €
Section d'investissement	Dépenses :	273 780,00 €
	Recettes :	273 780,00 €

M. Serge BUFFET, conseiller municipal s'est abstenu pour le vote du budget prévisionnel 2013 car il souhaite une temporisation de l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire répond qu'une étude est en cours et que la temporisation se fera qu'une fois les conclusions connues.

➤ **Baux communaux**

M. le Maire fait part au conseil municipal :

- que la location de certains terrains communaux est arrivée à échéance.
- qu'il a interrogé les différents bailleurs actuels et que ces derniers souhaitent renouveler leur bail pour 3 ans aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de relouer pour 3 ans ces terrains communaux au prix uniforme d'un quintal et demi de blé l'hectare.

➤ **Frais de transport des scolaires à destination du complexe sportif Cathy Melain**

Mr le Maire informe que, pour l'année scolaire 2011-2012, la Communauté de Communes en Terres Vives a estimé que le coût total des transports des écoles du canton vers le gymnase s'est élevé à 5,85 € par enfant.

La mutualisation prévoit une répartition de ces coûts selon les effectifs des classes de CP au CM2. Pour ALLOGNY 56 enfants sont concernés pour un coût de 327,60 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette répartition et autorise M. le Maire à signer une convention entre la commune et la CCTV pour le remboursement de ces frais de transport.

➤ **Budget ASSAINISSEMENT**

- Vote du compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Election du président pour le vote du compte administratif 2012

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, a été nommé Président pour le vote du compte administratif 2012 du budget assainissement, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

- Vote du compte administratif 2012

Le conseil municipal examine le compte administratif 2012 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation	Dépenses :	28 557,27 €
	Recettes :	27 476,01€
	Excédent antérieur :	1 345,01 €
	Excédent de clôture :	263,75 €
Section d'Investissement	Dépenses :	65 868,13 €
	Recettes :	194 827,55€
	Excédent antérieur :	128 959,42 €
	Excédent de clôture :	184 881,03 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	1 043 000,00 €
	Recettes :	886 233,00 €

Après en avoir délibéré les membres présents, et à l'unanimité, ont approuvé le compte administratif 2012 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

- Amortissement des travaux de réhabilitation du réseau

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2013, sur 40 ans la somme de 151 736,71 € dépensée pour les travaux de réhabilitation du réseau

De 2013 à 2041 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 3 794,00 € par an et en 2042 elle sera de 3 770,71 €.

- Amortissement de la subvention des travaux de réhabilitation du réseau

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2013, sur 40 ans la somme de 78 728,85 € reçue pour les travaux de réhabilitation du réseau

De 2013 à 2041 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 1 969,00 € par an et en 2042 elle sera de 1 937,85 €.

- Régularisation de l'amortissement pratiqué depuis 2006 sur les travaux de réhabilitation du réseau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été commise lors de la prise en compte de la valeur des travaux de réhabilitation du réseau pratiqué en 2006. En effet le montant à amortir est de 57 628,02 € et non 57 328,02 €. Il propose de modifier le montant de l'annuité de l'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régulariser cette situation. A compter du 1^{er} janvier 2013, le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 1 921,00 € par an de 2013 à 2035 et en 2036 elle sera de 503,14 €.

- Vote du budget prévisionnel 2013

M. André PACYNA, Maire-Adjoint en charge de l'assainissement, présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2013.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement 2013 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation	Dépenses :	45 522,61 €
	Recettes :	45 522,61 €
Section d'investissement	Dépenses :	1 248 735,16 €
	Recettes :	1 248 735,16 €

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION

➤ Dématérialisation des actes administratifs

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que notre nouveau prestataire informatique propose de dématérialiser les actes administratifs à un coût similaire de la société intervenant actuellement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de changer de prestataire pour la dématérialisation des actes administratifs.

➤ Demande de subventions diverses

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint donne lecture au conseil municipal de la proposition de la commission « Vie Associative » des différentes subventions à accorder aux associations au titre de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

➤ Comice 2013

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- que l'organisation du bal de l'élection de la Reine d'Allogny, fixé au samedi 27 avril, est en bonne voie et que c'est complet.

- qu'il convient de verser 1 000 € supplémentaires au Comité des Fêtes d'Allogny, qui assure la gestion de la trésorerie du comité d'organisation local, afin d'assumer les dépenses déjà engagées pour la préparation du Comice 2013.

⇒ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser cette somme.

- qu'il convient de verser, au comité d'organisation du canton, le solde de la subvention prévue (50% de 1246,80 €).
- ⇒ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser le solde au comité d'organisation du canton.
- que des familles d'accueil sont recherchées, au niveau du canton, pour accueillir un groupe de 40 danseurs russes.
- que ce groupe russe pourrait assurer un spectacle le jeudi 22 août à la salle polyvalente d'Allogny.
- ⇒ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX

➤ **Implantation d'un nouveau transformateur**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'ERDF va implanter un transformateur sur la commune d'Allogny route de Neuvy sur Barangeon au lieu dit « Les Broses » afin d'enfourer les lignes moyennes tensions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention entre ERDF et la commune d'Allogny pour l'implantation d'un transformateur sur la parcelle A n°855 et à signer d'autres conventions pour l'implantation d'autres transformateurs s'il y a lieu, pour ne pas retarder l'ensemble des travaux.

➤ **SDE 18 : Modification des statuts**

M. le Maire fait part au conseil municipal que le SDE18 propose de modifier les articles 1^{er} et 5 de ses statuts. En effet, il s'agit de modifier le paragraphe IV de l'article 1^{er}, relatif à l'énergie, précisant le périmètre de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ; et d'autre part, supprimer à l'article 5 le terme « avec la mise en place d'une comptabilité annexe pour la numérisation cadastrale », puisque la Régie des Données du cher a été dissoute en 2009. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de ces statuts.

➤ **SDE18 : Plan rêve**

M. le Maire fait part au conseil municipal des différents devis qu'il a reçu concernant la résorption des sources énergivores dans le cadre du PLAN REVE concernant l'éclairage public. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les devis correspondants.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ **Point sur la construction de la STEP**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'ordre de service n°1 concernant le démarrage de la phase préparatoire relative aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (dossiers divers : plans, Permis de Construire etc.) prend effet au 2 avril 2013 pour une durée de 2 mois. Normalement les travaux doivent commencer début juin sur le site et durer 13 mois.

AFFAIRES EXTERIEURES

➤ **CCTV**

M. le Maire informe le conseil municipal :

- que la benne à végétaux est retirée depuis aujourd'hui
- que l'inauguration de la semaine culturelle dans le cadre de « Brins de Culture » aura lieu cette année à ALLOGNY le 28 mai.
- que le prochain conseil communautaire aura lieu le 08 avril 2013 à Pigny et que les budgets de la CCTV seront votés pendant cette réunion.

➤ **Safer du Centre**

M. le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner soumises au droit de préemption de la SAFER et portant sur des biens de la commune qu'il a reçues.

➤ **Association des Maires du Cher**

M. le Maire informe que l'Association des Maires du Cher propose au conseil municipal de délibérer sur le problème des urgences chirurgicales de Vierzon et St Amand-Montrond.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal s'associe à la motion proposée par l'Association des Maires du Cher.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il représentera l'Association des Maires du Cher lors des séances de travail sur la parité hommes femmes.

➤ **Anciens élus**

M. le Maire informe le conseil municipal que les anciens élus se sont réunis à la salle polyvalente le samedi 23 mars 2013.

➤ **Feu d'artifice**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal d'un courrier du Comité des Fêtes d'Allogny qui demande à la municipalité d'Allogny de le soutenir dans l'obtention de subventions, auprès des entreprises travaillant pour notre commune, afin de couvrir les frais d'organisation du feu d'artifice 2013.

➤ **Club Canin**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec un club canin qui va se créer sur Allogny avec 2 options possibles, à savoir:

- prêt du terrain du stade de la Chasseigne sans possibilité d'utiliser le bâtiment technique existant.
- prêt du terrain du stade de la Chasseigne avec possibilité d'utiliser le bâtiment technique existant dont la toiture sera remise en état par la commune, le reste de la rénovation du bâtiment étant à la seule charge de l'association.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, souhaite connaître l'avancement du projet de lotissement sur le terrain de l'ancienne scierie.

M. le Maire répond que seulement quatre terrains peuvent être utilisés pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une maison d'habitation.

La séance est levée à 20 heures 30.